



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-017 / 7-5-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

---

**OBJET : FINANCES : Subvention prévisionnelle au budget annexe Parcs de stationnement pour 2021**

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE :** Le budget annexe parcs de stationnement a été créé pour le suivi budgétaire du parking des Tisserands de 471 places en service depuis septembre 2009. Depuis 2017, d'autres parkings clos et payants sont intégrés à ce budget annexe, à savoir : le parking Tardy, le parking parking du Guillon et parking Porte de Buisse.

Ces parkings sont un service public qualifié d'industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA : ils font donc l'objet d'un budget annexe qui devrait s'équilibrer par ses seules redevances. Cependant, les simulations financières ont montré que la gestion globale du parking le plus important, celui des Tisserands, est structurellement déficitaire. **Le coût est donc à ce jour tel que le prix payé par les usagers ne peut suffire à assurer l'équilibre budgétaire de ce budget et le remboursement de la dette.** La poursuite de la prise en charge d'une partie des dépenses réelles est nécessaire au vu du niveau de tarification du stationnement imposé pour assurer une fréquentation satisfaisante des parkings en cohérence avec le plan de stationnement de la ville.

Compte tenu des crédits inscrits au Budget Annexe Parcs de Stationnement pour l'exercice 2021, le montant prévisionnel de la subvention d'exploitation 2021 s'élèvera à 142 492 €.

.../...

Projet de budget 2021 :

<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>504 731</b>
Charges à caractère général	270 831
Autres charges de gestion courante	500
Charges financières	60 500
Amortissements	172 900
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>450 900</b>
Prestations et ventes	352 000
produit de gestion courante	46 900
Recettes d'ordre	52 000
<b>Besoin de financement de la section de fonctionnement</b>	<b>53 831</b>
Annuité de la dette	205 000
Travaux sur la structure	70 000
<b>Besoin de financement global</b>	<b>328 831</b>
Financement par emprunt	65 439
Subventions	0
Amortissements nets	120 900
<b>Ressources disponibles</b>	<b>186 339</b>
<b>Besoin net des ressources disponibles = participation du budget principal</b>	<b>142 492</b>

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission, Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De valider le principe d'une prévision de subvention d'exploitation annuelle prévue au budget annexe "Parcs de Stationnement" de l'exercice 2021 pour un montant de 142 492 € ;
- D'inscrire cette subvention d'exploitation au budget général à l'article budgétaire 65821 et au budget annexe "Parcs de Stationnement" à l'article budgétaire 74.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 4 CONTRE** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE) - **3 ABSTENTIONS** (J-L. BOISSARD, J. VIAL, J-P. ALIBEU) AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT